



Club n°06570003 affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins



Siège social : chez Mme Catherine GUILLEMIN Vice-Présidente
92 bis avenue de Strasbourg 57070 METZ

Secrétariat : chez Mme Christine ROLLIN au 06.11.20.17.66 ou
christine.rollin@pnvtt.com

Internet : <http://www.pnvtt.com/>

INFORMATION CONCERNANT L'ASSURANCE 2017-2018

Une assurance responsabilité civile est comprise dans le prix de la licence.

Toutefois, cette assurance :

- ***Couvre votre responsabilité civile pour une somme illimitée en cas de dommage que vous causeriez à un tiers dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques (tous les licenciés et pratiquants sont tiers entre eux)***
- ***Mais ne couvre pas les dommages sans tiers responsable dont vous pourriez être victime.***

- ***Le Comité du Club recommande au minimum la souscription de l'Assurance Individuelle Loisirs 1 , afin que l'Adhérent soit garanti pour un passage en caisson hyperbare , notamment lors des voyages et stages de plongée .***

En effet, en cas de dommage sans tiers responsable (c'est-à-dire d'accidents personnels), l'assurance responsabilité civile ne peut être mise en œuvre. L'ensemble des frais en particulier lors de voyage ou plongées à l'étranger (sauvetage, assistance, rapatriement, frais médicaux et hospitaliers, ...) serait à votre charge sauf si une assurance individuelle a été souscrite.

La plupart des assurances individuelles contractées dans les contrats multirisques habitation, protections individuels, voyages, liés aux cartes de crédits ou autres, ne prennent pas en charge les accidents liés à la pratique la plongée subaquatique.

Pour cela la FFESSM offre à ses licenciés de souscrire à des prix "avantageux" ce type d'assurance .
Vous trouverez tous les détails de ces assurances sur le site du cabinet Lafont assureur officiel de la FFESSM :
<http://www.cabinet-lafont.com/>

D'autres systèmes d'assurances internationales permettent également d'obtenir de telles garanties. Parmi ceux-ci, le plus important est le DAN (Divers Alert Network : le réseau de sécurité des plongeurs).

La mission de DAN est de maintenir fonctionnel un réseau international de centrales d'alarme, actives 24h sur 24 en cas d'urgence, qui garantit à chaque plongeur une assistance spécialisée dans le monde entier. DAN est la plus grande association mondiale de plongeurs (plus de 200.000 inscrits dans le monde entier). L'assistance DAN est reconnue et immédiatement acceptée dans la plupart des pays où la plongée est pratiquée, ce qui n'est pas forcément le cas des assistances nationales.

Vous trouverez plus d'informations sur DAN à l'adresse suivante : <https://www.daneurope.org>

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous demander conseil.